

# EXPLOR.E 2023

## 1. CONDITIONS DE TARIFICATION 2023

Site internet : [www.event-explore.com](http://www.event-explore.com)

Lien d'inscription en ligne : [https://www.inktape.net/explore\\_2023](https://www.inktape.net/explore_2023)

Pour toute question, contactez-nous : [formation@institut-parentalite.fr](mailto:formation@institut-parentalite.fr)

Veillez lire les conditions spécifiques de vente avant de vous inscrire

### **Conditions tarifaires 2023 pour 3 jours :**

Tarif Normal : 495 €

Tarif institutionnel (facturation chorus) : 570 €

Tarif Adhérent Fédération FPP : 420 €

Tarif de groupe (5 personnes) : 420 €

Tarif réduit (étudiant < 28 ans, demandeurs d'emploi) : 250 €

Tarif Replay (hors participation colloque) : 99 €

Frais de gestion pour chaque inscription par CB : 20 €

Frais de gestion pour chaque replay par CB (99 €) : 4 €

Pas de frais de gestion pour les paiements par chèque ou virement.

Ces prix s'entendent avec un **paiement sécurisé** par CB (3D Secure) directement sur le site : [https://www.inktape.net/explore\\_2023](https://www.inktape.net/explore_2023)

Le prix d'inscription comprend la **participation** aux **3 jours** de l'événement (chaque jour au choix présentiel ou distanciel), la connexion au **replay** pendant 1 an, l'encas du midi en présentiel, 1 tote bag avec goodies et/ou flyers partenaires.

**Attention** : le choix est conditionné à la disponibilité des places (**635 places** en distanciel – **635 places** en présentiel).

### **Conditions tarifaires 2023 pour 1 jour :**

Tarif Normal : 145 €

Tarif institutionnel (facturation chorus) : 165 €

Tarif Adhérent Fédération FPP : 125 €

Tarif de groupe (5 personnes) : 125 €

Tarif réduit (étudiant < 28 ans, demandeurs d'emploi) : 75 €

Tarif Replay (hors participation colloque) : 99 €

Frais de gestion pour chaque inscription par CB : 7 €

Frais de gestion pour chaque replay par CB (99 €) : 4 €

Pas de frais de gestion pour les paiements par chèque ou virement.

Ces prix s'entendent avec un **paiement sécurisé** par CB (3D Secure) directement sur le site : [https://www.inktape.net/explore\\_2023](https://www.inktape.net/explore_2023)

Le prix d'inscription comprend la **participation** pour **1 jour** de l'événement (présentiel ou distanciel), l'encas du midi en présentiel, 1 tote bag avec goodies et/ou flyers partenaires. La connexion au **replay** pendant 1 an **n'est pas comprise** dans ce tarif et doit être commandé dans les options.

**Attention** : le choix est conditionné à la disponibilité des places (**85 places** en distanciel – **85 places** en présentiel)

### **Conditions tarifaires communes 2023 pour 1 jour et 3 jours :**

Attention pour celles et ceux qui choisissent uniquement la version du **distanciel**, l'encas et le tote bag **ne sont pas compris** et ne seront pas expédiés ni donnés à une tierce personne présente. Le **choix** de la modalité (présentiel ou distanciel) doit être défini au moment de l'**inscription**.

**EXPLOR.E** est inscrit dans l'**offre de formation professionnelle** continue d'IDP Formation, et est donc éligible à la prise en charge éventuelle par les **OPCO** (consultez votre OPCO).

Vous êtes une institution, une **entreprise** et vous souhaitez inscrire plusieurs personnes ou vous avez des questions sur les paiements : contactez-nous à [formation@institut-parentalite.fr](mailto:formation@institut-parentalite.fr) (paiement sur facture système chorus ou par chèque).

## 2. PROCESSUS D'INSCRIPTION

### **Important**

Les difficultés inhérentes à la situation actuelle pour les organisateurs de formation et d'événements conjuguées au caractère particulièrement chronophage des procédures liées à Chorus Pro ou à certains OPCO, nous conduisent à renforcer nos exigences lors de la procédure d'inscription.

- ▶ Aucune inscription incomplète ne pourra être prise en compte.
- ▶ Les inscriptions pourront se faire uniquement par internet sur le site [Inktape.net](http://Inktape.net)

### **Cas particulier des collectivités (CHORUS)**

▶ Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait), lettre de commande ou bon d'engagement doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. Vos envois sont à adresser par mail à : [formation@institut-parentalite.fr](mailto:formation@institut-parentalite.fr) ou par courrier à : IDP Formation 7 avenue de la libération 33270 Floirac.

À défaut de la bonne réception de ces informations, les inscriptions ne pourront être confirmées.

Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation par chèque ou virement à l'ordre de IDP FORMATION (par mail fournir copie du chèque ou du virement), ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

## 3. INFORMATIONS DE PAIEMENT

▶ Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait) doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront être confirmées.

▶ Pour les organismes privés ou associatifs et inscriptions personnelles : le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement (copie du virement ou du chèque adressé par voie postale).

▶ En cas de prise en charge par votre OPCO nous vous demandons de privilégier l'avance en notre faveur (c'est à dire le règlement par vos soins de l'inscription auprès de nous, et le remboursement de votre OPCO en votre direction).

À titre exceptionnel nous pouvons accepter le règlement direct par votre OPCO mais dans ce cas il faut le spécifier lors de l'inscription (voir ci-dessous) et veiller à ce que votre OPCO précise lors du paiement le numéro de facture car ce n'est pas toujours le cas, ce qui engendre pour nos services de grandes difficultés pour identifier les paiements et des aller-retours chronophages entre nos services respectifs. Par sécurité il faut aussi nous communiquer votre numéro d'adhérent à votre OPCO car c'est souvent ce numéro qui apparaît dans les virements pour vous identifier. Nous consulter.

Chaque inscription sera confirmée par mail au signataire de l'inscription et au participant.

À réception du bulletin d'inscription dûment rempli et du règlement (pour les associations et structures de droit privé) ou de la lettre de commande (pour les collectivités publiques) le participant et son service en charge de l'inscription recevront une confirmation d'inscription.

#### 4. CODES D'ACCÈS À LA PLATEFORME DIGITALE

▶ Dans la quinzaine précédent l'événement les participants en distanciel et en présentiel recevront leurs identifiants et codes strictement personnels d'accès à la plateforme digitale EXPLOR.E **CHAQUE JOUR** pour se connecter.

IMPORTANT : c'est un identifiant nominatif et un code personnel différent pour chaque personne qui seront adressés à chaque inscrit, donc valables pour une seule personne, attachés à un nom et valable sur une seule adresse IP. En cas de fraude les inscriptions de l'institution ne seront plus admises aux futures événements EXPLOR.E.

Le respect de ces règles est impératif car il en va de la pérennité des activités proposées par IDP Formation, société organisatrice d'EXPLOR.E, dans un contexte très complexe pour les organisateurs d'événements et de formation. Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

#### 5. EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION DE CHAQUE JOUR

- **Organisation d'une journée « type »**

8h00 – 9h00	Accueil des participants : café ou thé ?
9h00 – 9h30	Séquence « <b>émotions</b> » – spectacle – pièce de théâtre...
9h30 – 12h00	<b>Plénière</b> : 2 conférenciers qui seront ensuite rejoints par des invités qui viendront nourrir la pensée. <b>Une vision partagée ?</b>
12h00 – 14h00	<b>Convivialité et co-construction</b> Workshops présentiels (non inclus dans le replay), workshops distanciels
14h00 – 14h30	<b>Paroles d'enfants</b>
14h30 – 16h45	<b>Plénière</b> : 2 conférenciers qui seront ensuite rejoints par des invités qui viendront nourrir la pensée. <b>Une vision partagée ?</b>
16h45 – 17h15	<b>Histoire de... conclure la journée par des perspectives concrètes</b>
Présence d'un <b>grand témoin international</b> : Pr George TARABULSY – qui aura pour objectif de mettre en perspectives nos pratiques de prévention avec une lecture internationale	
<b>Participants</b> : des outils de participations digitaux et présentiels seront proposés afin de nourrir « le penser ensemble la prévention ».	
Dans le replay (lien disponible pendant 1 an), l'ensemble des plénières et des workshops digitaux y seront accessibles. Les workshops présentiels resteront des moments précieux d'échange avec les intervenants.	

#### 6. À L'ISSUE DE L'ÉVÉNEMENT

▶ Les services en charge de l'inscription verront déposée sur Chorus Pro une facture à payer s'ils appartiennent à une collectivité, ou recevront une facture acquittée dans les autres cas si les inscriptions ont bien été réglées. Lesdits services recevront aussi sur demande les attestations de présence. Ceux-ci seront également adressés aux participants.

## 7. CHANGEMENT DE FORMULES OU DEMANDES D'ANNULATIONS

ATTENTION : Aucun changement de formule ni aucune annulation ne sera prise par téléphone. Toutes demandes devront être faites par écrit par mail : [formation@institut-parentalite.fr](mailto:formation@institut-parentalite.fr)

▶ Les participants pourront changer de formule de participation sans motif jusqu'au 6 septembre 2023 minuit sous réserve des places encore disponibles. Pour nous consulter, faites votre demande par mail : [formation@institut-parentalite.fr](mailto:formation@institut-parentalite.fr)

▶ Au-delà du 6 septembre 2023 minuit, le changement de formule du présentiel vers le distanciel sera impossible, sauf s'il est imposé par l'organisateur ou les autorités publiques en raison de l'évolution de la situation sanitaire. Dans ce cas vous ne pourrez pas annuler votre inscription, au motif qu'elle ne vous convient pas, et les frais d'inscription resteront dus.

▶ Quel que soit le motif, l'annulation de l'inscription (y compris pour motif médical sauf extrême gravité) sera impossible et les frais d'inscription resteront dus puisque l'événement sera toujours disponible **en live distanciel et en replay à distance** durant 12 mois sur la plateforme dédiée d'IDP Formation.

▶ En cas d'impossibilité d'organiser EXPLOR.E pour cas de force majeure ou raisons sanitaires, même en distanciel (fermeture administrative, interdictions ou restrictions telles qu'elles empêchent même l'organisation en distanciel), EXPLOR.E sera reporté et les inscriptions enregistrées automatiquement reportées sur les nouvelles dates. Une fois communiquées ces nouvelles dates, les inscrits pourront confirmer ou non leurs inscriptions, ou modifier les participants.

## 8. CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE « COLLOQUE EXPLOR.E – 3IEME COLLOQUE INTERNATIONAL »

### 8.1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

L'organisateur des Journées EXPLOR.E 2023 est la société IDP Formation [centre de formation de l'institut de la parentalité – membre fondateur de la fédération des praticiens de la parentalité].

IDP formation sas entité juridique est **agrée organisme de formation**

Siège social : 7 avenue de la libération 33270 Floirac Capital social : 1 000 €

Numéro Siret : 82919809200027

Code APE : 8559B

**Exonération de TVA\*** par validation du formulaire fiscal N°3511

\* Exonération de la TVA selon l'Article 261-4-4 a du Code général des impôts.

N° TVA intracommunautaire : FR91829198092

Numéro d'agrément formation : 75331101033

Certificat Qualiopi :

Relevé d'identité bancaire :

### 8.2. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DE VENTE

Les présentes Conditions spécifiques de vente sont applicables à tous les événements organisés par IDP Formation (SAS).

Tout achat de billet pour un colloque ou une conférence implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur (dénommé Le Client) et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions spécifiques de Vente. En conséquence, l'achat par un Client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes Conditions spécifiques de Vente. Les présentes Conditions spécifiques de Vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par notre entreprise, les modifications étant alors applicables uniquement aux commandes effectuées postérieurement à leur date de mise en œuvre. Les présentes Conditions spécifiques de Vente sont accessibles de façon permanente sur le site Internet : [www.event-explore.com](http://www.event-explore.com)

### 8.3. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L 121-21-8 du Code de la Consommation, les billets de conférence (spectacles) ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

### 8.4. DISPONIBILITÉ DES PLACES

IDP Formation (SAS) et la fédération des praticiens de la parentalité (co-organisateur) alloue un nombre de places.

Chaque participant pourra choisir librement sa modalité de participation (635 places en participation présentiel ou 635 places en distanciel, chaque jour). En fonction des règles sanitaires, l'allocation du nombre de places peut être modifiée à tout moment par l'organisateur IDP Formation (SAS).

Lien d'inscription : [https://www.inktape.net/explore\\_2023](https://www.inktape.net/explore_2023)

### 8.5. Prix

Le prix du billet est indiqué en euros toutes taxes comprises.

Tva à 10 % dans le cas de conférence suivant le bulletin officiel des finances publics du 06/06/2018  
Identifiant juridique BOI-TVA-LIQ-30-20-50

Exonération de tva dans le cadre d'une formation

Selon l'événement, des frais de gestion s'ajouteront au prix du billet, lors de l'achat la mention de ces frais vous sera faite.

IDP Formation (SAS) se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

Les billets ne sont ni vendables ni échangeables. A cet égard, nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article **L.313-6-2 du Code pénal**, « le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive.». Est considéré au sens de la loi comme titre d'accès, « tout billet, document, message ou code, quels qu'en soient la forme et le support, attestant de l'obtention auprès du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation du droit d'assister à la manifestation ou au spectacle. »

### 8.6. MODALITÉS DE PAIEMENT ET SÉCURITÉ

Le paiement du billet se fait par paiement sécurisé par une procédure de cryptage des données en vue d'éviter l'interception de ces informations par un tiers, par carte de crédit via la plateforme de paiement en ligne sécurisé de Inktape.net.

Toutefois pour les institutions publiques, le paiement par **chèque** ou par **virement** est acceptable sous réserve de la réception d'un bon de commande dûment complété et signé par les personnes autorisées.

Seul le bon de commande avec les n° nécessaires pour le paiement par chorus validera l'inscription.

Aucun envoi de lien ou de livraison de billet ne pourra se réaliser sans la validation préalable complète du paiement ou la délivrance des documents de commande nécessaires.

IDP Formation (SAS) est client de Inktape.net pour la gestion des inscriptions en ligne.

Après paiement, le Client reçoit un email de confirmation de commande, sa facture sera disponible sur demande à [formation@institut-parentalite.fr](mailto:formation@institut-parentalite.fr)

La société IDP Formation (SAS) ne saurait être tenue responsable en cas d'usage frauduleux des moyens de paiement utilisés. Conformément à la réglementation en vigueur, les coordonnées bancaires du Client ne sont pas conservées par IDP Formation (SAS).

Inktape plateforme d'inscription en ligne utilise le protocole de paiement 3D secure.

3-D Secure a été développé par [Visa](#) et [MasterCard](#)

## 8.7. LIVRAISON

Le Client recevra à minima 15 jours avant l'évènement et pour chaque jour de participation Soit un billet d'entrée, soit un lien de connexion  
Le replay sera disponible 30 jours après le colloque.

## 8.8. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

### 8.8.1 Modification ou annulation d'un événement et remboursement

En cas de modification de l'heure (ex : Problème ou coupure internet pour le distanciel), vous serez informé par IDP Formation (SAS) par l'envoi d'un courriel à l'adresse que vous avez communiquée lors de votre achat.

Vous retrouverez également toutes les informations nécessaires concernant les modifications affectant l'évènement sur le site internet ([www.event-explore.com](http://www.event-explore.com)) et notre page LinkedIn (organisme de formation Institut de la parentalité).

En tout état de cause et compte tenu notamment des aléas liés aux messageries électroniques, IDP Formation (SAS) ne peut vous garantir la bonne réception d'un courriel. Par conséquent, IDP Formation (SAS) vous recommande de vérifier au cours des 24H qui précèdent l'évènement, si celui-ci est bien maintenu sans modification en vous connectant sur notre site internet ([formation.institut-parentalite.fr](http://formation.institut-parentalite.fr)) ou notre page Facebook.

En cas de report de date, vous serez informé par IDP Formation (SAS) par l'envoi d'un courriel à l'adresse que vous avez communiquée lors de votre achat.

Le billet n'est pas remboursable y compris en cas de perte ou de vol. Le billet ne peut être ni repris ni échangé.

### 8.8.2 Données personnelles.

Le Client est informé, conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés, que les données personnelles le concernant collectées à l'occasion de son achat, sont utilisées aux fins de gestion et de traitement de son achat. Son adresse mail permettra de l'informer des nouveaux événements organisés par IDP Formation (SAS) .

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé auprès de IDP Formation (SAS) , par mail ou téléphone.

### 8.8.3 Contraintes liées à Internet

Inktape.net est soumis aux contraintes liées à Internet.

Vous déclarez avoir parfaitement connaissance des caractéristiques et limites du réseau Internet, par lequel IDP Formation (SAS) met à disposition le Site et l'espace « conférence en live ».

Vous reconnaissez donc que les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ; les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels, et qu'elles peuvent faire l'objet d'une captation des informations diffusées et qu'il est impossible de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers sur Internet.

En conséquence, IDP Formation (SAS) ne peut être responsable pour l'un quelconque des faits ou événements mentionnés ci-dessus. IDP Formation (SAS) est déchargée de toute responsabilité en cas de force majeure, dont notamment le dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant ou entravant l'utilisation du Site.

### 8.8.4 Contraintes liées au colloque en présentiel au Rocher Palmer Cenon

Le colloque est organisé en présentiel et en distanciel à la salle du Rocher Palmer à Cenon

## 8.9. Obligations du client

En procédant à l'achat sur Inktape.net, vous vous engagez à respecter les dispositions des CSV applicables au moment de votre achat.

Vous êtes responsable de toutes les données que vous saisissez directement sur le Site.

## 8.10. Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes Conditions spécifiques de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

## 8.11. Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant et après l'événement, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image, dans le cadre strict du RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

En cas de litige, les tribunaux français de Bordeaux sont seuls compétents.